

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 24

Buchbesprechung: L'armée suisse en campagne [Rothpletz]

Autor: Perrot, L. de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ARMÉE SUISSE EN CAMPAGNE.

Tel est le titre d'un ouvrage en langue allemande de M. le colonel Rothpletz, et dont la première partie a paru dans le courant de l'année.

Le talent connu de l'auteur, ainsi que les louanges que lui décerne une critique de la *Gazette militaire suisse* qui considère cet ouvrage comme le produit d'un génie et l'une des publications les plus marquantes de notre littérature militaire, nous ont donné le désir de le lire et de l'étudier avec soin.

Après un avant-propos, à *mes camarades de l'armée suisse*, la première partie de l'ouvrage, intitulée *de la nature de la guerre*, développe l'idée que, lorsque deux pays ou deux armées sont en présence, tous les deux ne doivent avoir qu'un seul but, celui d'écraser l'adversaire. Chaque guerre représentant l'idée d'une lutte voulue et acceptée volontairement par les deux parties, chacun des adversaires doit poursuivre un but déterminé; il ne peut donc pas y avoir de cause passive de la guerre, d'où il résulte que l'opposition si souvent formulée entre *attaque* et *défense* n'a, à proprement parler, pas de raison d'être.

Dans la seconde partie, intitulée: *Des éléments qui influent sur la guerre*, l'auteur passe en revue tout ce qui, de loin ou de près, peut rendre un pays puissant au point de vue militaire, et il résume ces différents éléments dans trois chapitres.

Le premier chapitre, *bases de la guerre*, traite du caractère du pays et de ses habitants, de son organisation politique et militaire.

Le deuxième chapitre, résumé par ces mots: *espace et temps*, s'occupe du système de défense du pays en esquissant à grands traits les principes d'après lesquels il faudrait établir les ouvrages dont la Suisse a un si urgent besoin. Il se termine par quelques considérations sur la politique à suivre aux premiers symptômes d'une guerre, considérations qu'il résume ainsi: ne faire alliance qu'avec un peuple intelligent et en voie de *développement*, en n'ayant égard qu'à l'avenir probable de ce pays sans se laisser arrêter par telle ou telle antipathie.

Le troisième chapitre, *manière de diriger la guerre*, traite de la position du général en chef et de la manière dont il doit comprendre le rôle qui lui est confié; caractère de la guerre d'invasion, de la guerre sur son propre territoire et des relations existant entre les opérations et le combat; puis un court résumé de la manière dont une armée peut et doit opérer dans les différents cas.

Vient enfin un tableau général détaillé d'une *répartition rationnelle de l'armée suisse*.

Dans l'impossibilité de suivre pas à pas tous les développements de l'auteur, nous relèverons seulement l'impression générale que nous a procurée la lecture de l'ouvrage et quelques points spéciaux qui méritent plus particulièrement l'attention.

M. le colonel Rothpletz dit dans son avant-propos que, s'il ne tombe pas toujours d'accord avec les maîtres de la littérature militaire, cela tient au fait qu'il a traité pour la première fois la théorie de la guerre au point de vue républicain. En lisant ces lignes nous fûmes désireux de savoir sur quel terrain nouveau l'auteur allait nous conduire et non moins surpris en voyant qu'il ne propose pour notre armée de milices républicaines rien d'autre que ce qui existe pour toutes les armées permanentes. Cet ouvrage nous a confirmé dans notre conviction, formée depuis longtemps, qu'une armée de milices ne fera pas autrement la guerre qu'une armée permanente.

Un auteur qui a une portée d'esprit philosophique a le grand avantage d'embrasser la matière et de généraliser son sujet, mais il a en revanche un écueil à

éviter, celui de substituer trop facilement la théorie à la pratique et de tenir trop peu compte de l'expérience. L'auteur de *l'armée suisse en campagne* n'a pas toujours évité ce reproche.

Ainsi il méconnaît entièrement le rôle éducatif de la femme dans la société. Il en parle en termes qui ne cadrent plus avec les idées modernes, car il envisage la femme uniquement comme destinée à donner naissance à une postérité, à la nourrir, à la garder jusqu'à ce que la jeune génération puisse procréer à son tour.

Combien d'hommes et d'entre les plus illustres, ont reconnu que ce qu'ils étaient ils le devaient à l'éducation maternelle; or il y a loin de là à ce rôle purement végétatif dans lequel la femme est reléguée par M. Rothpletz.

Nous relevons ce point, car si l'auteur peut méconnaître aussi complètement le véritable rôle d'une des deux moitiés du genre humain, il est à craindre qu'il n'assigne un faux rôle à l'autre moitié auquel incombe, suivant lui, *l'initiative de l'intelligence, le travail de la politique*.

L'éducation ne peut, selon lui, jeter aucun germe nouveau dans un homme, mais seulement développer les facultés qu'il apporte en naissant, ainsi qu'une pluie bienfaisante ne peut produire son effet que sur le grain déposé dans la terre.

L'auteur, méconnaissant donc le rôle éducatif de la femme, remet ce soin à l'instituteur qui doit être un *vrai soldat*; c'est sur lui que doit reposer tout le système d'instruction de l'armée, c'est lui qui fera de nos jeunes gens des caractères fortement trempés grâce à l'emploi de la demi-journée, à partir de trois ans, à des exercices militaires et de gymnastique. Théorie que rien ne justifie, car si l'école forme l'intelligence, c'est dans la famille que se forme le caractère.

Pour la formation des officiers M. Rothpletz met toujours l'accent principal sur le mot *examen*, tandis que pour notre armée plus que pour toute autre il faudrait appuyer sur les mots *pratique et expérience*.

Comment se fait-il que les jeunes cadets prussiens instruits au point de vue théorique et pratique bien autrement que ne le seront jamais les jeunes gens sortis de nos écoles, sont loin encore d'être des officiers capables de conduire la troupe? Il leur faut à la sortie de l'école des cadets un service de plusieurs mois avec la troupe pour en faire des officiers ayant l'habitude du commandement.

Quant au service pratique, M. Rothpletz ne fixe aucune limite pour les officiers; il dit seulement qu'ils seront appelés dans les écoles de recrues d'après un *ordre régulier*. Combien d'écoles auront-ils à passer, c'est ce qu'il ne dit pas et qu'il eût été important de mentionner.

M. Rothpletz en parlant de nos écoles de recrues, s'écrie: « Quelle criminelle sottise de considérer une école de recrues de 5 semaines comme le commencement et la fin d'une instruction militaire! » Nous trouvons en effet avec lui que 5 semaines sont insuffisantes, mais de ce que nous ne pouvons pas consacrer à l'instruction militaire des années, est-il nécessaire de recourir à un système tout nouveau qui n'a fait ses preuves nulle part, c'est-à-dire au système de l'instruction militaire de la jeunesse? Augmentons le temps d'instruction de quelques semaines et demandons à tous les hommes qui s'occupent aujourd'hui de l'instruction, si nous ne sommes pas, en nous appuyant sur les résultats surprenants obtenus aujourd'hui, en droit d'*assurer* que notre armée sera dans peu d'années à même d'entrer à toute heure en campagne et de se mesurer avec le premier adversaire venu.

Nous relèverons toutefois deux idées bien développées. M. Rothpletz prouve de la manière la plus intéressante que la distinction entre l'*attaque* et la *défense* n'existe pas en réalité et qu'un

faire la guerre défensive, pêche contre la première règle de l'art. Le général ne doit avoir qu'une chose en vue, battre son adversaire. Nous sommes ici parfaitement d'accord avec l'auteur, bien que nous eussions formulé le principe d'une manière un peu moins absolue.

La partie de l'ouvrage qui nous a paru la plus instructive et surtout la plus nouvelle, c'est celle relative au système de défense (fortification) à admettre pour la Suisse.

L'auteur base son système sur la nécessité de se faire du sol un auxiliaire puissant de l'initiative en la renforçant par des ouvrages d'art. Il fait comprendre qu'aucun pays n'a plus besoin que la Suisse d'un système de défense bien établi et que cette nécessité est démontrée par le fait même de notre armée de milices, qui ne parviendra qu'au bout d'un certain temps à constituer une masse homogène.

Notre système de défense doit par des ouvrages d'art augmenter l'espace qui sépare l'ennemi du cœur du pays, et, par cela même, nous procurer le temps nécessaire pour nous organiser convenablement, et pour manœuvrer, nous permettant ainsi d'user de cette initiative, seule garante des succès.

M. Rothpletz examine ensuite les différents systèmes de défense et il en tire la conclusion que nous devons arriver à un système mixte de places centrales et de petits ouvrages aux frontières fermant les défilés.

Nous aurions quelques observations à présenter sur la répartition de l'armée proposée par l'auteur.

Nous ne croyons pas possible qu'un divisionnaire à la tête de 20,000 hommes puisse se charger du commandement direct d'une demi-division. C'est un travail qui l'absorberait tout entier et paraliserait son activité. Nous ferons la même observation pour l'artillerie de division (6 batteries réparties en deux demi-brigades). Le brigadier prenant le commandement de l'une des deux demi-brigades, ne peut pas surveiller l'emploi de l'autre dont il est cependant aussi responsable.

Le tableau ne porte qu'à 16 batteries l'artillerie de réserve des divisions, ce qui nous donne à peine trois batteries par division, chiffre assurément trop faible, sans parler de l'absence de toute réserve générale d'artillerie à disposition du général en chef.

Le tableau conserve 12 brigades de landwehr disponibles de la force de 44,892 hommes, ne possédant l'appui d'aucun canon. M. Rothpletz part de l'idée qu'un pays comme la Suisse doté de bons tireurs n'a pas besoin d'avoir de l'artillerie dans une proportion aussi forte que les autres armées, tandis que l'expérience indique au contraire qu'une armée moins aguerrie a besoin d'une plus forte proportion d'artillerie. Toutes les armées d'ailleurs cultivent aujourd'hui le tir au fusil avec un soin, qui pour l'Allemagne du Nord, par exemple, a atteint les dernières limites de l'art.

M. Rothpletz demande que l'effectif de notre cavalerie soit doublé; les raisons qu'il donne à l'appui nous paraissent irréfutables.

Nous regrettons d'avoir dû nous prononcer aussi nettement contre la tendance générale de cet ouvrage, dont nous croyons avoir exposé les idées principales avec impartialité, car dans les questions qui intéressent notre chère patrie, nous ne saurions faire acception de personnes.

L. DE PERROT,
lieutenant-colonel fédéral.
